





SUR LA  
P O L O G N E.

---

Video meliora, proboque.

---

---

L o n d r e s

1791.  
<http://rcin.org.pl>

de penser sur la forme du Gouvernement et sur la Situation actuelles de cet Etat.

Quelques partagés que puissent être leurs Sentiment sur cette matiere, on ne croit cependant point impossible de les voir enfin se réunir sur la nécessité d'établir des Bases de Sureté commune. Ce sera en fixant leur attention sur ce que l'histoire leur apprend de l'origine de la Constitution de Pologne, des revolutions qui y sont arrivées des évènements qui s'y sont passés; ce sera en appercevant les causes, les effets, et la liaison de ces évènements, que les nonces, tous également bien intentionnés, tous également animés par un véritable zèle pour le bien public, et tous cherchant avec empressement à rendre des Services essentiels à leur Pais, — pourront s'accorder aisément, et sur les mesures nécessaires pour garantir la Patrie de nouvelles disgraces à craindre sans cette réunion parfaite de Sentiment, et sur l'unique moyen possible de relever ce Royaume.

Ce n'est qu'en suivant cette même marche, que nous pourrons parvenir à porter un jugement juste sur les interets présents de la Republique. Il ne fera donc pas inutile de rassembler les faits que l'histoire de ce

Païs nous offre, et qui peuvent nous servir, si non à prévoir les Résultats de cette diète, autant qu'il est donné aux humains de lire dans l'avenir; du moins à juger de ce que la diète devoit établir relativement aux matières d'Etat qui l'occupent actuellement.

La Voix libre du Citoyen, ouvrage excellent de Stanislas I. ce Roi qui étoit fait pour agir et pour écrire, et d'autres ouvrages non moins estimables, ceux par exemple des Coyers, des Solignacs, etc. instruisent, intéressent, et offrent des reflexions en foule au Philosophe et au Politique. Mais ce sont surtout les évènement arrivés de nos jours qui nous prouvent, à quel point le Roi, la Loi, et la Nation, ces trois forces destinées à établir l'équilibre, ne pourroient manquer de se détruire réciproquement en Pologne, n'y ayant jamais été calculées sur l'intérêt public et général.

Les Polonois, avant le sixième siècle, lorsqu'ils étoient encore Sarmates, n'avoient point de Rois. Ils vivoient dans les Montagnes et les forêts, sans autres maisons que des chariots, toujours méditant quelque nouvelle invasion. „Il est assez étonnant, disent des hommes de Lettres, qu'un Peuple barbare, sans Chef et sans Loix, ait étendu

son

son empire depuis le Tanaïs jusqu'à la Vistule, et du Pont-Euxin à la Mer Baltique, limites prodigieusement distantes, qu'il reculoit encore en occupant la Bohème, la Moravie, la Silésie, la Lusace, la Misnie, le Meklenbourg, la Pomeranie, et les Marches Brandebourgeoises. Les Romains qui soumettoient tout n'allèrent point affronter les Sarmates. Ce Paradoxe historique montre ce que peuvent la force du corps, une vie dure, *l'amour naturel de la Liberté*, et un instinct sauvage qui sert de Loix et de Rois.

Ces idées philosophiques sur la *Liberté* et ses effets se trouvent, comme bien d'autres, contredites par l'expérience. L'histoire moderne nous montre un *peuple esclave*, qui a étendu à des limites bien plus prodigieusement distantes, ses Possessions assez circonscrites encore il n'y a qu'un siècle, et que ce n'a été que l'effet d'une obéissance aveugle qui le fait agir au gré d'un premier Acteur, d'un Despote ambitieux. Si les Romains n'allèrent point affronter les Sarmates, dont d'ailleurs on ignore la raison, la Russie esclave a bien entamé la Pologne libre. Les Polonois qui, sous de Chefs absolus, firent jadis trembler les Moscovites, sont réduits, plus libres à présent, à craindre les Russes

tou-

7

toujours esclaves de la volonté de leur Maître. Et la Russie seroit bien plus formidable encore par l'autorité absolue de ses Souverains, et par la discipline rigoureuse de ses Troupes' réglées, si, pendant tout un siècle, elle n'avoit sacrifié, dans des Guerres inutiles aux véritables besoins de l'Empire, ces millions d'hommes arrachés de la Population par la mort de bien de milliers de sujets qui seroient devenus des Peres de familles; si elle n'avoit dépensé inutilement tant de Millions de Roubles. Car, sans doute, les Conquêtes que la Russie a faites de nos jours, ne sauroient remplir dans un Siècle, le vuide qu'elles ont dû causer dans le Ressources de cet Empire. Quelle seroit à présent la félicité publique de la Russie, si tous les hommes et toutes les sommes sacrifiées pour des vûes d'aggrandissement en dehors, auroient été employés pendant ces 30 dernières années au perfectionnement de tous les objets de l'administration!

Mais que les Sarmates, ce Peuple libre ou plutôt sauvage, se soit soumis tout d'un coup à une autorité absolue; que les Polonois plus civilisés soient si souvent, après des expériences funestes des effets du Gouvernement aristocratique, retournés au gouvernement d'un seul, toujours sans y avoir été amenés par la force, sans avoir été vain-

cus par celui qui, après chaque Interrègne, étoit devenu Chef suprême de la Nation; et que plus éclairés à présent, les Polonois ne se soient pas encore apperçus qu'ils étoient quasi devenus sujets d'une Puissance étrangère, pour avoir fait consister leur liberté à ne point obéir à leurs propres Rois: tout cela pourroit paroître un paradoxe historique à ceux qui aiment à se laisser aveugler par de préjugés, il faudra bien nommer préjugés en fait de politiques toutes les maximes, toutes les opinions, les idées même prises de la liberté, des qu'au lieu de faire fleurir un Etat et de le rendre puissant, elles font tarir ses ressources, et rendent nuls tous ses ressorts.

Vers l'an 550, Leck s'avisa de civiliser les Sarmates. Sarmate lui même, il coupa des Arbres, et s'en fit une maison, d'autres Cabanes s'éleverent autour du modèle. La Nation, jusqu'alors errante, le fixa, et Gnesne, la premiere Ville de Pologne, puit la place d'un forêt. Leck attira les regards de ses Egaux sur lui, et deployant des talens pour commander autant que pour agir, il devint leur maître, sous le nom de *Duc*, pouvant prendre également celui de *Roi*.



Les Nations policées appelloient les Sarmates des *Brigands*, fans faire attention qu'elles avoient commencé elles-mêmes par le Brigandage. Mais ce Peuple étoit errant, lorsque Leck les tire des forêts, pour les fixer et les civiliser. Des sauvages apprirent à obéir!

Depuis ce Chef de la Nation jusqu'à nos jours, la Pologne a eu des Ducs, des Voyvodes. aujourd'hui Palatins, des Rois, des Reines, des Régentes, et des Interrègnes. Les Interrègnes ont été presqu' autant d'Anarchies; les Régentes se sont fait haïr; les Reines en petit nombre n'ont pas eu le tems de se montrer; les Voyvodes ne furent que des Oppresseurs. Parmi les Ducs et les Rois, quelques-uns ont été de grands Princes, les autres ne furent que guerriers ou Tyrans. Mais à ne compter même parmi les grands Princes que l'histoire de la Pologne nous montre, que ceux qui ont voulu la rendre plus heureuse qu'elle ne l'est, ils n'ont guères pu venir à bout de gouverner la Nation, à moins d'en avoir été les maîtres absolus.

Dans cette longue suite de Siècles, la Pologne compte quatre Classes de Souverains. Leck, Piaſt, Jagellon, voila les Chefs

**Chefs des trois premières races.** La quatrième qui commence à Henri de Valois, forma une Classe à part, parceque la Couronne y a passé d'une maison à une autre, sans se fixer dans aucune. Bien de Polonois soutiennent que leur Royaume fut toujours électif. Cette question les avoit à la vérité peu intéressés jusqu'à ce moment, puisqu'ils jouissent encore du droit d'élire leur Roi, ou qu'une illusion malheureuse les porte à se croire libres en acceptant lorsqu'ils ne peuvent refuser tel Roi qu'une Puissance étrangère auroit nommé pour monter sur le Trône. Si cependant on vouloit décider cette question par une Suite de faits pendant six ou sept Siècles, on la décideroit contreux, en montrant, que la Couronne dans les deux Premières Classes, a passé constamment des Pères aux Enfants, excepté dans les cas d'une entière extinction de la maison regnante. Si les Polonois alors avoient pu choisir leurs Princes, ils auroient pris parmi leurs Palatins des Sages tout décidés. Les eut-on vus aller chercher un moine dans le fond d'un Cloître, pour le porter sur le Trône, uniquement parce qu'il étoit du Sang de Piast? C'étoit Casimir, fils de Miécziſlas II., et d'une Mere également détestée. Veuve et Régente, elle avoit fui avec son fils; on le chercha cinq ans après pour le couronner;

la

la France l'avoit reçu, les Ambassadeurs Polonois le trouvèrent sous le froc dans l'Abbaye de Clugny, où il étoit Profés et diacre. Cette vuë les tint d'abord en suspens; mais faisant reflexion qu'il étoit du Sang royal, et qu'un Roi quelconque étoit préférable à l'Interrègne qui les désoloit, ils remplirent leur Ambassade, et le Cénobite fut Roi. — Ce n'est qu'à la fin de la seconde Classe, que le droit héréditaire périt, pour faire place à l'Electio.

Le Gouvernement a eu aussi ses Revolutions. Il fut d'abord absolu entre les mains de Leck, peut-être trop. La Nation sentit ses forces, et secourra le joug d'un seul. Elle partagea l'autorité entre des Voyvodes ou Généraux d'Armée, dans le dessein de l'affoiblir; elle y réussit si bien, qu'elle ressent encore au jour d'aujourd'hui les effets du désir de se laisser gouverner par des familles Supérieures en crédit chez-elle. Ces Voyvodes assis sur les débris du Trône, les rassemblèrent pour en former douze, qui, venant à se heurter les uns les autres, ébranlèrent l'Etat jusques dans ses fondemens. Ce ne fut plus que revoltes, factions, oppression, violence. L'Etat, dans ces terribles secousses, ces effets de l'effervescence de la liberté individuelle et du désir de partager

tager l'autorité suprême que nous avons vu renouvelés de nos jours, regretta le Gouvernement d'un seul. Les plus sensés cherchèrent un Chef qui sçut regner sur ce Peuple, en écartant la licence. Le Chef se trouva dans la Personne de Cracus, qui donna son nom à la Ville de Cracovie, en la fondant au commencement du septième siècle.

L'extinction de sa Postérité dès la première génération, remit le Sceptre entre les mains de la Nation, qui, ne sachant à qui le confier, recourut aux Voyvodes qu'elle avoit proscrits. Ceux-ci comblèrent les désordres des premiers. Ce retour à l'Aristocratie ne produisit que des Troubles. C'est ainsi que les Chroniques de la Pologne ne nous apprennent que des expériences de foiblesse, qu'ont produite les factions, causes des desordres pendant les Interrègnes, tout comme ceux-ci ont été la plûpart du tems les effets du mauvais usage que la Noblesse a fait du Droit délire ses Rois.

Au milieu de cette Confusion, un homme sans nom et sans crédit, pensoit à sauver sa Patrie. Il attira les Hongrois dans un Défilé, ou ils périrent presque tous. Przemislav, c'est ainsi qu'on le nommoit, devint en un jour l'idole du Peuple, et ce Peuple

Sau-

Sauvage qui ne connoissoit encôre d'autres à la Couronne que les qualites guerrières, la plaça sur la tête de son libérateur, qui la soutint avec bonheur, sous le nom de Lesko, dans le huitieme siècle.

Ce retablissement du Pouvoir absolu ne dura pas longtems, sans éprouver une nouvelle secousse. Popiel II, le quatrième Duc depuis Przemislas, s'étant fait haïr de la Nation, devint le dernier de sa race. L'Anarchie succéda, et les Concurrents au Trône s'assemblèrent à Krusvic, Bourgade dans la Cujavie. Un habitant du lieu les reçut dans une maison rustique, leur servit un repas frugal, leur montra un jugement sain, un coeur droit et compatissant, des lumières au dessus de sa condition, une ame forte, un amour de la Patrie, que ces furieux ne connoissoient point. Des ambitieux qui désespèrent de commander, aiment mieux se soumettre à un Tiers qui n'a rien disputé, que d'obéir à un Rival. Ils se déterminèrent pour la Vertu, et parlà ils réparèrent en quelque sorte tous les maux qu'ils avoient faits pour parvenir au Trône. Piaſt regna donc au neuvième siècle.

Les Princes de sa Maison, en se succédant les uns les autres, affermissent leur

Au

Autorité; elle parut même devenir plus absolue entre les mains de Boleslas I, dans le dixième siècle. Jusqu'à lui les Souverains de Pologne n'avoient eu que le titre de Duc. Deux Puissances se disputoient alors le Pouvoir de faire des Rois, l'Empereur et le Pape. A examiner l'indépendance des Nations les unes des autres, ce n'est qu'à elles mêmes à titrer leurs Chefs. Le Pape échoua dans sa Prétention; ce fut l'Empereur Othon III. qui, touché des vertus de Boleslas, le revêtit de la Royauté, en traversant la Pologne.

On n'auroit jamais crû, qu'avec cet instrument du Pouvoir arbitraire (un diplôme de Royauté), le premier Roi de Pologne eut jetté les premières semences du gouvernement Republicain. Cependant ce Héros, après avoir eu l'honneur de se signaler par des Conquêtes, et la gloire plus grande encore d'en gémir, semblable à Servius Tullius, eut le courage de borner lui-même son Pouvoir, en établissant un Conseil de douze Sénateurs, qui pût l'empêcher d'être injuste.

La Nation qui avoit toujours obéi en regardant du côté de la liberté, en apperçut avec plaisir la première image. Ce Conseil

pou-

pouvoit devenir un Sénat. Nous avons vû que dès les commencemens elle avoit quitté le gouvernement d'un seul pour se confier à douze Voyvodes. Cette idée passagère de Republique ne l'avoit jamais abandonnée. Et quoique ses Princes, après son retour à sa première Constitution, se succedassent les uns aux autres par le droit de Sang, elle croyoit toujours, qu'il étoit des cas où elle pouvoit reprendre sa Couronne. Elle essaya son Pouvoir sur Miécziſlas III., et le déposa. Ces dépositions se renouvelèrent plus d'une fois. Uladislas Laskonogi, Uladislas Loketek, se virent forcés à descendre du Trône. Cétoit également le Sort de Boleslas II. C'est ainsi que, trop familiarisés déjà avec les Systemès de partis, et les factions, des Polonois s'étoient ligués avec l'ennemi de leur Roi Auguste II, pour lui faire renoncer la Couronne. Tels encore ils étoient assemblés à Petrikow pour aviser aux moyens de detroner Auguste III., au moment que la nouvelle de sa mort y arriva. Ce projet avoit été conçu par la Russie, qui déjà leur avoit fait oublier leurs véritables intérêts. Ce qu'on appelle partout ailleurs *Conjuration*, les Polonois le nommoient *l'exercice d'un droit national*.

Une Nation qui est parvenue á deposer ses Rois, n'a plus qu'a choisir les pierres pour élever l'Edifice de sa Liberte: heureuse si elle est guidée par l'intéret public! Mais les Polonois n'ayant suivi, que des vués particulières, depuis leur premier essai de reprendre leur Couronne, n'ont fait qu'ouvrir les portes á l'Anarchie, et rendre le Gouvernement plus foible après chaque Interrègne, suites, qui ne sont jamais fait sentir plus fortement que pendant les deux derniers Regnes. Il faut chercher les causes de la decadence de ce Royaume dans la même Periode de son histoire, dans laquelle il auroit pû jeter des fondemens durables de sa grandeur. Libre de prendre une forme de Gouvernement telle, que le Roi, la Loi, se trouvassent toujours en équilibre, la Noblesse ne calcula que ses intérèts seulement; le Corps de la Nation ne fut compté parmi ceux qui devoient profiter de la liberté; la Noblesse prétendoit être toute la Nation; et la Loi devoit quasi n'obliger que les Rois.

Casimir le Grand, au quatorzième Siècle, pressé de finir une longue guerre, fit un traité de Paix, dont les ennemis exigeoient la ratification par tous les trois Ordres du Royaume. Les ordres convoqués refusèrent de ratifier; ils sentirent dès ce moment qu'il n'étoit



n'étoit pas impossible d'établir une République en conservant un Roi, sans se douter des maux qui devoit résulter pour la Nation de ce gouvernement Aristocratique et Monarchique.

Les fondemens en furent jettes avant la mort même de Casimir, il n'avoit point de fils pour lui succéder, il proposa son Neveu Louis, Roi de Hongrie. Les Polonois y consentirent, mais á des conditions qui mettoient des entraves au Pouvoir Suprême; ils avoient tenté plus d'une fois de le diminuer par des Revoltes; ici c'est avec des Traités. Le nouveau Maître les dechargeoit presque de toute Contribution; il y avoit un usage établi de defrayer la Cour dans ses voyages, il y renonçoit. Il s'engageoit pareillement á rembourser á ses Sujets les depenses qu'il feroit contraint de faire, et les dommages même qu'ils auroient á souffrir dans les guerres qu'il entreprendroit contre les Puissances voisines. Rien ne coutoit á ce Prince pour arriver au Trône.

Louis y parvint, et ses sujets obtinrent encore que les charges et les emplois publics seroient desormais donnés á vie aux Citoyens á l'exclusion de tout Etranger, et

que la Garde des forts et des Châteaux ne feroit plus confiée à des Seigneurs Supérieurs au reste de la Noblesse, par une naissance qui leur donnoit trop de crédit. — Autant que cette précaution étoit essentielle, puisque le mérite ne se trouve pas nécessairement joint à la naissance, et qu'il n'ya que le mérite qui put réclamer ces Commandemens; autant il étoit mal vû d'établir, que les Charges et les Emplois publics devoient rester à vie à ceux qui les auroient obtenus une fois. Cette maxime n'a pas peu contribué à affermir le despotisme Aristocratique. Et toutes ces Concessions ensemble n'ont pu manquer de diminuer toujours d'avantage les forces de l'Etat, en affoiblissant l'autorité des Rois. Louis mourut après tout sans être regretté.

Ce n'étoit pas assez à l'esprit republicain d'avoir mitigé la Royauté, il frappa un autre grand coup, en abolissant la Succession. La Couronne fut déférée à la fille cadette de Louis, à condition qu'elle n'accepteroit un Epoux que de la main d'Etat. Parmi les Concurrens qui se présentèrent, Jagellon fit briller la Couronne de Litthuanie, qu'il promit d'incorporer à cette de Pologne. C'étoit beaucoup, mais ce n'étoit rien, s'il n'avoit souscrit à la forme républicaine.

C'est

C'est à ce prix qu'il épousa Hedwige, et qu'il fut Roi. — La République Polonoise étoit encore dans son enfance. Jagellon parut oublier à quel prix il regnoit. Un Acte émané du Trône fut regardé comme contraire à ce qu'il avoit juré. Les nouveaux Republicains, sous ses yeux même, mirent l'acte en pièces avec leurs sabres.

Les Rois qui, avant la Revolution, décidoient de la guerre ou de la Paix, faisoient les Loix, changeoient les coutumes, abrogeoient les Constitutions, établissoient des Impôts, dispofoient du Trésor public, vîrent passer tous ces ressorts de Puissance dans les mains de la Noblesse, et ils s'accoutumèrent à être contredits. Mais ce fut sous Sigismond Auguste, au scixième siècle, que la fierté républicaine se monta sur le plus haut Ton.

Ce Prince, qui avoit réuni la Livonie et la Courlande à la République, étant mort sans enfans en 1573, on pensa encore à élever de nouveaux remparts à la liberté. On examina les Loix anciennes. Les unes furent restraintes, les autres plus étendues, quelques unes abolies, et après bien des discussions, on fit un Décret qui portoit: que les Rois nommés par la Nation, ne ten-

teroient aucune voie pour se donner un Successeur, et conséquemment ils ne prendroient jamais la qualité d'héritiers du Royaume; qu'il y auroit toujours auprès de leur personne seize Sénateurs, pour leur servir de Conseil, et que sans leur aveu, ils ne pourroient ni recevoir des Ministres étrangers, ni en envoyer chez d'autres Princes, qu'ils ne lèveroient point de nouvelles Troupes, et qu'ils n'ordonneroient point à la Noblesse de monter à Cheval sans l'aveu de tous les Ordres de la République; et qu'enfin ils ne pourroient point se marier, s'ils n'en avoient auparavant obtenu la Permission du Sénat et de l'Ordre Equestre.

C'est par ces coups de force, frappés en différens tems, que la Pologne s'est conservé des Rois sans les craindre, et que par-là elle s'est mise enfin dans une Situation à ne plus avoir été crainte elle-même d'aucune Puissance étrangère. — Il s'en faut beaucoup que les Polonois, qui prirent ce nom au milieu du sixième siècle, aient conservé tout l'héritage de leurs Peres, dont nous avons parlé plus haut. Il y a longtems qu'ils ont perdu la Silésie, la Lusace, la Poméranie, la Bohème, et tout ce qu'ils possédoient dans la Germanie. D'autres siècles ont encore amené de nouvelles pertes. La

Li-

Livonie, la Podolie, la Volhynie, et les vastes Campagnes de l'Ukraine ont passé à d'autres mains. C'est ainsi que tant de grands Empires se sont brisés sous leur propre poids. C'est ainsi que tout Etat doit tomber en ruines, si, pour se conserver, il n'emploie pas les moyens qui lui ont servi à s'élever en Puissance. C'est ainsi encore, que se fiant à Pierre I, qui avoit promis à Auguste II. de reconquérir la Livonie pour la Pologne, que, toujours jalouse de leur soi-disante liberté, aiant oté à leurs Rois tous les ressorts de Puissance, et n'ayant point fourni à Auguste II. les moyens de soutenir cette trop juste Prétention sur la Livonie, la Pologne a dû voir cette Province passer à la Russie. Enfin on trouvera dans la forme du Gouvernement de la Pologne, dans sa Constitution, qui devoit s'affoiblir toujours d'avantage, les causes de toutes les pertes que ce Royaume a essuyées.

La Puissance législative réside dans la Diète. Une Décision de la diète pour avoir force de Loi, doit être approuvée par les trois ordres d'un Consentement unanime. L'opposition d'un seul nonce arrête tout.

Ce privilege des Nonces est encore une preuve frappante des Revolutions de l'esprit

humain. Il n'existoit point en 1652. lorsque Siczinski, Nonce d'Upita, en fit le premier usage. Chargé de malédictions, il échappa avec peine aux coups de Sabres. Et ce même Privilège contre lequel tout s'éleva pour lors, est devenu ensuite ce qu'il y a de plus sacré dans la République. Un moyen sûr d'être mis en pièces, auroit été d'en proposer l'abolition.

Comme ce n'ont pas été les plus éclairés et les mieux intentionnés, mais des hommes attachés à quelque Chef de Parti ou, ce qui est la même chose, attachés aux intérêts d'une Cour étrangère, qui ont fait usage de ce Privilège, on est obligé de convenir, qu'il n'a pu faire que du mal. Un Nonce peut non seulement anéantir une bonne Décision, mais s'il s'en prend à toutes, il n'a qu'à protester et disparoitre : la diète est rompue. Il est arrivé même qu'on n'a pas attendu qu'elle fut formée, pour penser à la dissoudre le prétexte le plus frivole devient alors un instrument tranchant. — Le remède aux diètes rompues, c'est une Confédération dans laquelle on décide à la pluralité des Voix, et souvent une Confédération s'éleve contre l'autre. Ce remède devient pire que le mal lorsque les armées s'en mêlent. La Pologne n'en a déjà fait que trop  
de

de funestes expériences. Tout cela a produit des grandes Convulsions dans l'Etat.

Il faut remarquer ici une fois pour toutes, que ce qu'on appelle liberté en Pologne n'est autre chose que le désir d'un Gentilhomme de tenir ses Egaux dans sa dépendance, et le désir de tous de partager l'autorité suprême. Quand il est question d'une Nation, ce n'est pas de la Noblesse seulement, mais du Corps de la Nation qu'on est censé de parler. Or, on fait que le Peuple est serf en Pologne. Puisse la France malheureuse rester le seul pays, où les Demagogues, en ne cessant de parler de la liberté de la Nation, ne suivent que l'impulsion de leurs intérêts propres, et laissent le Peuple dans l'oppression!

La Chambre des Nonces ressembleroit à celles des Communes en Angleterre, si, au lieu de ne représenter que la Noblesse, elle représentoit le Peuple. Quelque excellent que soit l'usage des Seigneurs de passer la plus grande partie de l'année dans leurs terres, pour vivifier les Campagnes par la dépense qu'ils y font, ces campagnes sont cependant bien loin d'être peuplées et fleurissantes, et elles ne sauroient jamais devenir telles, tant qu'elles ne seront pas culti-

vées par un Peuple libre. Les Serfs de Pologne sont attachés à la Glèbe, tandis qu'en Asie même on n'a point d'autres Esclaves que ceux qu'on achète, ou qu'on a pris à la guerre: ce sont des Etrangers.

Puisque le Royaume est électif, il semble que le Peuple, qui est la partie la plus nombreuse, devrait avoir part à l'Élection; pas la moindre. Il prend le Roi que la Noblesse, ou telle Puissance à laquelle la plus grande partie de la Noblesse est vendue, lui donne, trop heureux s'il ne portoit pas de fers dans le sein de cette liberté. Tout ce qui n'est pas Noble vit sans considération dans les Villes, ou Esclave dans les Campagnes; et il y a très peu de Villes qui possèdent des terres: l'on fait que tout est perdu dans un Etat, lorsque le Plébéien ne peut s'élever que par un bouleversement général.

La Noblesse peut tout ce qu'elle veut, le Corps de la Nation est dans la servitude. Un Gentilhomme Polonois, quelque crime qu'il ait commis, ne peut être arrêté qu'après avoir été condamné dans l'assemblée des Ordres: c'est lui ouvrir toutes les portes pour se sauver. Les hommes sont-ils nés égaux? On ne sauroit ni admettre cette proposition,



ni l'arracher du coeur humain. Mais, l'inégalité des conditions étant devenue nécessaire, le véritable amour de l'humanité exige du moins qu'on l'adoucisse par l'égalité des loix : c'est la vraie science de Gouvernement.

La République est composée de trois Ordres, le Roi, le Sénat, et l'ordre Equestre, qui comprend tout le reste de la Noblesse, et qui donna bientôt des Tribuns sous la dénomination de Nonces. Ces Nonces représentent tout l'ordre Equestre dans l'assemblée générale de la Nation, qu'on nomme diète, et dont ils arrêtent l'activité, quand ils veulent par le droit de *Veto*. La République Romaine n'avoit point de Roi; mais dans ses trois ordres, elle comptoit les Plébéiens, qui partageoient la Souveraineté avec le Sénat et l'Ordre Equestre. La Pologne différente dans ses principes, n'a compté son Peuple qu'avec le Bétail de ses terres. Le Senat qui tient la balance entre le Roi et la liberté -- non de la Nation, mais de la Noblesse -- voit sans émotion la servitude de peut-être cinq millions d'hommes, autrefois plus heureux lorsqu'ils étoient Sarmates.

La Pologne n'ayant pas senti encore, que c'est sa Constitution, telle qu'elle a prise après les Révolutions marquées déjà dans l'Esquisse présente, et qui, en lui ôtant tous les Ressorts de Puissance, a servi d'instrument de son asservissement; il faut continuer le détail des causes de la dépendance dans laquelle elle s'est trouvée vis-à-vis des Puissances étrangères, jusqu'au commencement de la diète subsistante actuellement.

Tandis que près d'une trentaine de Palatins, une centaine de Castellans et de Starostes, les Evêques et les Grands de la Couronne jouoient les Satrapes Asiaticques, cent-mille petits Gentils-hommes cherchoient le nécessaire comme ils pouvoient. L'histoire est obligée d'insister sur la Noblesse Polonoise, puisque le peuple n'est pas compté. Le petit Noble est ordinairement attaché à un Chef de Parti, qui, pour être premier Acteur, n'en est pas plus éclairé et Patriote. Ce Chef et faut-il qu'il y en ait dans un Etat bien ordonné? — ce Chef de Parti est à son tour, soit par des vues d'ambition ou quelle autre passion que ce soit, attaché au char d'une Puissance étrangère qui pris l'habitude de tout régler en Pologne. Le droit d'élire ses Rois est celui qui flatte le plus après celui de pouvoir être élu Roi

soi-

soi-même; et c'est ce droit qui a le moins  
 servi la Noblesse. Elle vend ordinairement  
 la Couronne au plus offrant, et il n'ya qu'un  
 Chef de Parti et ses premiers adhérents, ces  
 Agents de la Puissance étrangère intéressée à  
 telle Election, qui en profitent. La No-  
 blesse crie dans le Champ électoral qu'elle  
 veut des Princes qui gouvernent avec sages-  
 se; et depuis Casimir le Grand, elle a cher-  
 ché ses Rois, en Hongrie, en Transilvanie,  
 en France, en Allemagne, et a été mécon-  
 tente d'eux assitôt qu'élus. Dans toute con-  
 testation, les Polonois jugent toujours que  
 le Roi a tort. Ils le gardent à vue dans l'ad-  
 ministration. Son Chancelier lui refuse le  
 Sceau pour les choses qui ne flattent point  
 ses vues particulières. Le pouvoir du Grand  
 Maréchal est presque illimité à la Cour et à  
 trois lieux de Circonférence; il y connoit  
 de tous les crimes, et il juge sans appel: la  
 Nation seule peut reformer ses jugemens.  
 Le Grand Trésorier est Dépositaire des finan-  
 ces de la République. Cet argent que les  
 Romains appelloient *Aerarium Populi*, le  
 Trésor du Peuple, la Pologne se garde bien  
 de le laisser à la direction des Rois. C'est  
 la Nation assemblée, ou du moins un Sena-  
 tus-Consulte qui décide de l'emploi, et le  
 Grand Trésorier ne doit compte qu'à la Na-  
 tion. Tous ces Ministres ne ressemblent  
 point

point à ceux des autres Cours. Le Roi les crée, mais la République seule peut les détruire.

Une chose encore qu'on ne voit guères ailleurs, c'étoit que les mêmes hommes qui délibèrent au Senat, qui font les Loix en Diète, et qui jugent dans les tribunaux, marchent à l'ennemi. En Pologne la Robe n'étoit point séparée de l'Epée. La Noblesse ayant les Rênes du Gouvernement, les honneurs et tous les avantages de l'Etat, a pensé que c'étoit à elle seule à le défendre, en laissant aux terres tout le reste de la Nation. C'est aujourd'hui encore le seul pais où l'on voit une Cavallerie toute composée de Gentils-hommes. L'armée qui résulte, ou plutôt les deux Armées, la Polonoise et la Lithuanienne, ont chacune leur *Grand Général* independant l'un de l'autre. Il n'ya que peu d'années, que le Grand Général ne connoissoit presque d'autres bornes à son pouvoir que celles qu'il se prescrivait lui-même. Les anciens Connétables de France qui ont porté ombrage au Trône, n'étoient pas si absolus. Les deux Armées ont aussi respectivement un Général de Campagne qui se nomme *Petit Général*. Celui-ci remplace le Grand Général en son absence. Un autre Général c'est le *Strascznik* qui commande l'Avantgarde.

La

La Pologne entretient encore un troisième Corps d'armée, Infanterie et Dragons. L'emploi n'en est pas ancien. C'est ce qu'on appelle l'armée étrangère, en très-grande partie composée d'Allemands. Lorsque tout étoit complet. ce qui n'arrivoit presque jamais, la Garde ordinaire de la Pologne n'étoit que de quarante mille hommes! Il n'est pas question ici de l'augmentation de l'armée projetée dans la diète actuelle et qui fera Epoque, si elle put finir avec le même Patriotisme éclairé qui a dirigé toutes ses Opérations jusqu'au moment de la nouvelle Election des Nonces.

Une quatrième Armée, la plus nombreuse et la plus inutile dans notre siècle, c'est la *Pospolite*, ou l'Arriere-Ban. On verroit dans un besoin près de cent mille hommes monter à cheval, pour ne connoître que la discipline qui leur conviendroit, pour se revolter, si on vouloit les retenir au delà de quinze jours dans le lieu de l'assemblée sans le faire marcher, et pour refuser le service, s'il falloit passer les frontières. —

Voilà l'état dans lequel la Pologne s'est trouvée jusqu'à l'avènement de Stanislas Auguste. Une influence étrangère, mais amenée par des Polonois mêmes, a changé bien des

des choses dans la forme du Gouvernement. La Constitution de ce Royaume n'en a été cependant que plus affoiblie; elle n'a pu même qu'empirer. —

---

Résumons à présent les traits frappans de l'histoire et du Gouvernement de Pologne que nous avons trouvés dans cet Esquisse. Les reflexions qu'ils nous fournissent, jointes à celles que nous avons dû faire sur les évènements de nos jours, toutes nous mettront en état de prévoir ce que la Pologne doit devenir, en cas que sa Couronne dût rester élective. —

Cette Monarchie a commencé l'année 550, dans la personne de Leck, qui en fut le premier Duc. Ces Sarmates ne furent point vaincus; c'étoient des Sauvages, des hommes libres qui se soumirent à un Gouvernement absolu.

Au neuvième siècle l'Anarchie qui déchiroit l'Etat, finit par couronner un simple Particulier, qui n'avoit pour recommandation qu'une Raison droite et des Vertus.

rus. C'est Piaſt qui donnoit une nouvelle race de Souverains qui tinrent longtems le Sceptre. Quelques uns abuſèrent de l'autorité, ils furent depoſés; et c'eſt alors que l'intérêt particulier commença à ſe mettre à la place de l'intérêt public. On vit la Nation (la Nobleſſe) qui avoit toujours obéi, ſ'avancer par degrés vers la Liberté, mettre les Revolutions à profit, et ſe montrer prête à favorifer le Prétendant qui ſe relâcheroit d'avantage des droits de la Souverainité. Ainſi, parvenue peu-à-peu à donner une forme republicaine à l'adminiſtration, elle la cimentea, lorſque ſur la fin du quatorzième ſiècle, les Nobles firent acheter à Jagellon, Duc de Lithuanie, l'éclat de la Couronne, par le ſacrifice de ſa Puiffance.

Le Trône a toujours été héréditaire dans la race de Leck et de Piaſt, qui gouvernoient avec une autorité abſolue. Jagellon fit tout ce qu'il voulut avec une Nation d'autant plus difficile à gouverner, que ſa liberté naiſſante étoit toujours en garde contre les entrepriſes ſouſçonnées de la Royauté. Il eſt étonnant que le trône toujours électif dans ſa race, n'en ſoit pas ſorti pendant près de 400 ans, tandis qu'ailleurs des Couronnes héréditaires paſſoient à des familles étrangères. Cela montre combien  
les

les évènements trompent la Sagesse humaine.

C'est de même ainsi, que les évènements ont trompé les Polonois dans tout ce qu'on les a vus faire depuis que la Puissance Souveraine réside dans la Noblesse, représentée par les Nonces dans les diètes, depuis que les Loix qu'elle porte dans ses assemblées, n'obligent presque que les Rois, et que l'indépendance de chaque Gentilhomme est l'objet des Loix de ce País. Ce qui a résulté de tout cela par le *Liberum Veto*, a été enfin l'Oppression de tous.

Il n'ya dans toute la Pologne que trois ou quatre Villes peutêtre qui puissent posséder des terres. Le Luxe, cette pauvreté artificielle est entré dans les Maisons de Pologne, et les Villes sont degoutantes par les boues affreuses: il n'ya pas longtems que celle de Varsovie a été parvée. Et quoiqu'on soit accoutumé à voir dans l'histoire de ce País la sort malheureux des Païsans, on frémit toujours en contemplant cette dégradation de l'humanité si opposée à l'esprit de douceur qui caractérise l'auguste Religion du Christianisme.



On voit dans ce Royaume, dont le Gouvernement est Monarchique et Aristocratique, des grands partageant la Puissance du monarque, et vendent leurs suffrages pour son Election, et pour soutenir leur pompe fastueuse. On ne voit en même tems point d'argent dans le Trésor public pour soudoyer les Armées, peu ou point de moyens pour entretenir les subsides; une foible Infanterie, presqu'aucun commerce; on y voit en un mot, une image blafarde des moeurs et du Gouvernement des Goths. La *Pologne*, telle qu'elle est aujourd'hui dans le moral et dans le physique présente des contrastes bien frappans: la dignité Royale avec le nom de République; des Loix avec l'anarchie féodale; des traits informes de la République Romaine avec la barbarie gothique; l'abondance et la pauvreté.

La nature a mis dans cet Etat tout ce qu'il faut pour vivres, grains, miel, Poissons, Gibier, Bestiaux, Sel; et tout ce qu'il faut pour l'enrichir, Bleds, Paturages, Laines, Cuirs, Métaux, Minéraux, Bois. Cependant l'Europe n'a pas de Peuple plus pauvre. La plus grande Sourie de l'argent qui roule en Pologne, c'est la vente de la Royauté. La terre et l'eau y appelle un grand commerce, et le commerce ne s'y montre

C

pas.

pas. Tant de Rivieres et de beaux fleuves ne servent qu'à figurer dans les cartes géographiques. On a remarqué depuis long-tems qu'il seroit aisé de joindre par des Canaux l'Océan Septentrional à la Mer Noire, pour embrasser le Commerce de l'Orient et de l'Occident. Mais loin de construire des vaisseaux marchands, la Pologne, qui a été insultée plusieurs fois par des flottes, n'a pas même pu penser à une petite marine guerriere.

Cet Etat auroit eu besoin d'armées nombreuses pour couvrir ses vastes frontières; il ne pouvoit pas soudoyer quarante mille hommes. Cet Etat, qui contient encore à l'heure qu'il est peutêtre cinq millions d'habitans, laisse la quatrieme partie de ses terres en friche, terres excellentes, perte d'autant plus déplorable!

Mais comment pourroit-on prétendre que la Pologne ait pu parvenir à tout ce qui lui manque, Culture des terres, Commerce, finances, Armée? La Pologne, qui a arraché tout le pouvoir à ses Rois? ce Royaume, où les grands partagent l'autorité suprême, la Souveraineté, où tous les Ressorts de Puissance se trouvent heurtés et annullés par l'intéret particulier de chaque

Gen.

Gentilhomme, où un seul nonce peut plus que tous les trois ordres de la République, où l'intérêt particulier décide de tout? Quelle idée doit-on se faire de la liberté d'un Pais, où la Volonté d'un Gentil-homme peut enchaîner les volontés unanimes de tous les Ordres de l'Etat? quelle liberté, que celle qui vous force de disparaître quand, pour protester, vous en avez fait usage! Comment un Pais pourroit-il se faire respecter, quand, pour empêcher qu'il ne soit décidé de la Guerre ou de la Paix, qu'il ne soit fait quelque bonne loi, que quelque mauvaise coutume ne soit changée, que telle Constitution nuisible ne soit abrogée, que des impôts nécessaires pour l'entretien de l'Etat, selon les besoins du tems, ne soyent établir, que pour empêcher enfin toute décision qui fut contre les intérêts de telle Puissance qui voudroit abîmer cet Etat, il suffit qu'un Gentilhomme qui auroit perdu quelque mauvais procès, où dont le Roi auroit refusé de satisfaire la demande que la Cour ne pouvoit satisfaire avec justice, ou qui se fera attaché à quelque Chef de Parti voué aux intérêts de telle Puissance accoutumée à corrompre les sujets d'un Etat étranger: qu'un nonce enfin qui, usant du plus absurde des droits, du *Liberum Veto*, peut renverser d'un seul mot tout ce que les

autres membres de la diète, des hommes sages et éclairés voudroient établir pour relever la Patrie, pour aviser au bien public?

Comment un Païs qui n'a été gouverné depuis des siècles que par l'esprit de partis dont l'un tâchoit toujours de renverser l'autre; par cet esprit de liberté qui permet à qui veut prendre part à la législation, de décider, de protester, de tout renverser, tandis qu'il faut beaucoup savoir pour connoître un Etat, tandis que la seule personne qui devoit diriger le tout, tandis que le Roi est moins libre, qu'il a moins de pouvoir que le plus petit noble et souvent le moins instruit, le moins éclairé sur les intérêts de la Patrie? Comment un Païs comme la Pologne, ne connoit pas l'esprit public, cet esprit qui se perd dans les Inter-règnes fréquens, dans l'anarchie qui les accompagne avec tous ses exécrales suites; cet esprit public qui ne sauroit être remplacé que par l'autorité d'un Chef absolu de la Nation; comment ce Païs ne perdrait-il continuellement de sa force? Comment pouvoit-il manquer de devenir la Proye d'une Puissance avide de tout sacrifier à son desir de s'aggrandir?

Tels sont les évènements arrivés de nos jours en Pologne. Ces évènements ont été amenés par l'excès de liberté de la Noblesse d'un côté, et de l'autre par le trop peu de pouvoir du Roi. De ces deux causes derive la foiblesse de l'Etat. Tous ces paroxismes de liberté avoient enfin énervé le royaume au point qu'il devoit subir ce démembrement, la perte de ses meilleures provinces, et qu'après tout il étoit obligé, dans son état de dépérissement, d'accepter une Constitution qui dans le fonds étoit une preuve, un aveu tacite de sa sujétion à la puissance qui la lui avoit prescrite.

Les liaisons qui subsistent entre un Roi électif et la République de Pologne, ne peuvent jamais être fondées que sur un intérêt momentané et passager, qui expire avec le premier. Chaque nouvelle election produit des nouvelles liaisons et d'autres intérêts, ce seront toujours ceux de la puissance qui aura eu le plus de part à cette election de-là sont venus tous ces partis en Pologne; de-là cette politique inquiète, changeante, Mere de tous les desordres dont elle gémit: ou, pour parler plus exactemant, delà vient, qu'il n'y a point de Politique du tout en Pologne, qui puisse établir sa Puissance et la maintenir. Et cet état de nullité doit né

cessairement durer, tant que la Pologne recevra ses Rois des mains d'une puissance étrangère, tant qu'elle n'aura pour Roi, qu'un Piast, ou tel autre Prince qui n'auroit des ressources par lui-même, quelque digne qu'il seroit au reste de porter la Couronne.

On fait à présent à quoi ont mené la Pologne sa constitution et ses usages Gothiques et féodaux. Si cette République n'a pas été entièrement détruite, elle ne le doit certainement pas à la forme de son Gouvernement qui n'est que trop faite pour favoriser toutes les entreprises des puissances voisines.

Cependant tout ce qui devoit la perdre entièrement, est devenu pour elle une perspective d'un avenir plus heureux. Sur le point de contracter une Alliance défensive avec la Russie, le Roi de Prusse ne pouvant qu'entrevoir, qu'une pareille Alliance meneroit la République trop loin, contre les intérêts communs de la Pologne et de la Prusse, lui fit faire des déclarations tendantes à l'assurer de tout l'appui nécessaire et de l'assistance la plus efficace, pour maintenir l'indépendance, la liberté, et la sûreté de la Pologne. Qu'a donc à faire maintenant

la

la Pologne, pour sortir de son état de foiblesse et d'anéantissement, pour fonder son indépendance et sa liberté sur des bases solides, et pour prouver qu'elle est digne des soins généreux que le Roi de Prusse a pris de la sûreté de ce Royaume. Par où faudroit-il commencer pour parvenir à ce but, et quels en sont les moyens?

C'est une tâche difficile que de répondre à ces questions. Pour servir un Etat il faut s'appliquer à ce qu'il faut savoir nécessairement pour connoître cet Etat. Il nous suffira cependant ici d'avancer quelques idées élémentaires; mais il parvit qu'en général il ne s'agit dans le cas présent, que de détruire des préjugés nationaux, d'introduire des changemens nécessaires, et de repandre des vérités utiles.

Comme les évènements passés sont les causes de la situation actuelle: c'est d'abord dans les revolutions, que l'Etat a souffert, qu'il faut s'instruire des moyens, qui ont servi à aggrandir ou à affoiblir une Nation. Nous avons considéré les revolutions importantes, et les époques remarquables par la nouvelle face que les affaires de Pologne y avoient prises. Nous avons remarqué les changemens arrivés à la forme du gou-

vernement, et les pertes qu'elle a faites. Cès évènements et ces revolutions, envisagés dans leurs causes et dans leurs effets, deviennent une source de leçons salutaires. De ces Considérations historiques passons à quelque chose de plus particulier.

Deux choses se présentent à l'examen : il comprennent tout ce qu'il peut y avoir à remarquer dans un Etat appliqué à se donner une nouvelle forme de Gouvernement, une nouvelle Constitution. Ce sont les habitans et le país qui l'occupent.

Par rapport au país il faut faire attention à l'étendue, aux *frontieres*, aux *rivieres*, aux montagnes, au Climat, á la nature du sol, et aux *Productions*.

Lorsqu'il s'agit des habitans, il importe encore plus d'observer avec soin tout ce qui les regarde. En parcourant les Provinces on s'apperçoit de l'inégale distribution des habitans, on voit des provinces peuplées, on en trouve d'autres qui ne sont que des déserts ; il s'agit de découvrir les raisons de cette inégalité, et en particulier de connoître la *Population* actuelle, et les moïens de l'augmenter.



141

Ce n'est pas tout que de connoître le nombre des habitans, il faut encore chercher à en découvrir le caractère national. Il y a de certaines qualites, plus communes dans une Nation que dans une autre: ce sont ces qualités qui en font le caractère distinctif: elles regardent ou l'esprit ou le corps. — En général, tout ce qui peut avoir rapport au bonheur et à la Prosperité de l'Etat, attire l'attention de ceux qui cherchent à découvrir par quels moïens une Nation peut jouir des avantages qui lui manquent.

La richesse des habitans est un autre objet non moins important: elle peut être ou le fruit de l'industrie, ou une suite de la grande abondance des productions de la Nature. Mais comme les richesses dues à l'industrie sont plus utiles à l'Etat, que celles qu'on doit à la libéralité de la Nature, il faut surtout ne pas négliger d'encourager l'Industrie.

Les habitans d'un Pais sont des Citoïens qui, réunis sous un même Gouvernement, vivent sous certaines Loix, destinées à leur procurer toute la Sureté et tout le bonheur possibles.

Ces Loix font ou les *Loix fondamentales* du Pais, qui déterminent le *Pouvoir du Souverain*, et l'*obligation reciproque des Sujets*, c'est-à-dire, la forme du Gouvernement; ou les *Loix Civiles*, qui déterminent les *droits* et les *obligations* des Sujets les uns envers les autres. Les Loix fondamentales doivent présenter les transactions faites entre le Souverain et les Sujets: les changemens qui y sont arrivés, l'utilité qui en doit resulter. Les Loix civiles doivent montrer, comment la Sageffe et la Prudence des Législateurs ont scû accorder une saine Politique avec une saine Morale, c'est-à-dire comment les Loix civiles, laissant au Citoyen toute la liberté possible, ont mis assez d'obstacle à l'abus de cette liberté. C'est peutêtre de toutes les matières, que la Philosophie revendique, celle qui mérite le plus d'attention, vû les difficultés et l'importance.

De la Liaison, qui se trouve entre le Souverain et les Sujets, nait l'administration des Affaires intérieures de l'Etat, comme l'administration des affaires étrangères nait de sa liaison avec les Etats voisins. Celle la s'occupe de ce qui concerne la Religion, tant la Religion dominante que celles qui ne sont que tolérées, les Ecoles, les Universités, les Arts, la Justice, les Manufactures, le

Com.

Commerce, la perception des Revenus et leur emploi, le Militaire, et la Police. Celle ci s'occupe des intérêts des Princes voisins, des traités, des Alliances et des Liaisons particulières que l'Etat peut avoir avec des Puissances étrangères que d'objets intéressans!

On ne peut juger de la Grandeur et de la force d'un Etat, que par l'examen des objets qu'on vient d'indiquer: c'est de la véritable grandeur que naît la véritable considération; il faut la distinguer de cet étalage de grandeur, qui n'a souvent rien de réel, et qui consiste dans les titres, dans les armoiries, dans les prétentions, dans la magnificence de la Résidence et des Châteaux, dans le Luxe de la Cour, dans le nombre des Courtisans et des Officiers de la Couronne, dans le Cérémonial, dans les Ordres, etc. On a tout fait à l'égard des derniers quand on ne les avilit point en les distribuant à trop de monde, et quand on n'en decore que le vrai mérite; et à l'égard des Courtisans et des Officiers de la Couronne, quand on les choisit bien, quand on les paye bien, et qu'on les honore.

Quand on a porté ses vues sur tout ces différens objets, il est plus facile de juger de moïens propres á faire fleurir un Etat, á assurer sa force et sa grandeur, et á le mettre á l'abri de cette décadence insensible, plus funeste mille fois que les efforts réunis d'une foule d'ennemis acharnés á sa perte.

La Pologne seroit riche, puissante, indépendante, heureuse, si elle savoit employer les moïens propres á assurer la force et la grandeur de ce Royaume, á le faire fleurir. Mais des Centaines de Citoïens avides á partager avec le Souverain le Gouvernement de l'Etat, des milliers qui décident des Maximes de cet Etat, les Diétines, les Diètes, la Forme de Gouvernement, tous ces objets tels qu'on les trouve exposés dans ce tableau, n'ont jamais pu assurer quelque grandeur réelle á ce Royaume, ni le garantir des disgraces qu'il a essuyés, et qui n'ont eu d'autre causes que la Multitude des Sujets chargés de la Législation dans les Diètes, le Pouvoir Suprême ressortissant de cette assemblée, les entraves mises á l'autorité du Roi qui n'est maitre ni des finances ni de l'armée et de leur emploi, qui n'a nul Pouvoir dans aucun objet de la Puissance executive, qui dans tous les objets de la Politique en général, dans toutes les branches de l'Admini-

stra-

stration se trouve circonscrit par la mauvaises volonté, par le caprice, ou par l'ignorance de chaque individu dans les Diétines, de chaque Nonce dans la Diète qui se plaît à contredire le Roi, à protester contre ce qu'il propose. De la Multitude des Législateurs et qui sont renouvelés dans presque chaque nouvelle Diète, de l'indépendance individuelle et constitutionnelle, vient cette diversité des idées sur les moyens d'assurer la Puissance de la Patrie, sur la nécessité de les établir sur des bases solides et de réunir ces Sentimens si différens. Il faut cependant qu'il y ait un point de ces centmille pouvoirs; et ce point de réunion ne sauroit se trouver que dans la Couronne. C'est par la dépendance dans laquelle les Rois se sont trouvés jusqu'à présent de la Noblesse, que le Royaume, ayant perdu tous les ressorts de Puissance, étoit devenu dépendant des Puissances étrangères. Il faut que le Roi soit, non la *bouche*, comme disent les Polonois, mais *l'ame* de la Nation. Et pour vivifier tout le Corps, il faut que le Roi soit héréditaire.

Les Liaisons entre un Roi héréditaire et le Royaume de Pologne ne sauroient être fondées que sur leurs avantages reciproques.

Le

Le Roi héréditaire ne sauroit jamais separer ces intérêts de ceux de la Nation sans qu'il n'en naissent des torts réels pour lui-même ainsi que pour sa famille et ses Successeurs. Plus la Nation profitera — elle ne sauroit que gagner en ne dépendant que d'une seule Autorité — et plus le Roi deviendra puissant. Il veillera donc toujours sur les intérêts de sa Nation; et devenu plus puissant par les moïens qu'il auroit procuré à la Nation, moïens propres à lui faire reprendre des forces, il en aura lui-même de suffisans en mains pour la défendre. Delà doivent naître tous les avantages d'un Systême de Politique suivi. Ces avantages ne peuvent jamais se trouver en Pologne, tant que le Roi et la Nation se heurteront sans cesse; et ils doivent se heurter toujours, tant que la Liberté de la Noblesse et son pouvoir resteront tels que nous les avons developpés dans ces feuilles. Ce pouvoir et cette liberté empêcheront toujours, ou rendront impossible, pour mieux dire, en Pologne de penser à établir un Equilibre entre toutes les Forces de l'Etat.

Il faut donc croire, qu'occupé maintenant à corriger, à perfectionner la forme du Gouvernement, pour faire jouir la Pologne d'une Sureté parfaite à la faveur de nouvelles

velles loix fondamentales, les Maréchaux et les Nonces de la Diète présente doivent être convaincus de la nécessité de mettre le gouvernement entre les mains d'un seul; que ce seul Chef représente la Nation entière; que d'orenavant les Souverains de Pologne parviennent au Gouvernement par droit de Succession, pour prevenir le retour si fréquent des Interrègnes, des Confédérations, de cette Anarchie, à la suite de laquelle, aucun Parti ne voulant céder à l'autre, et tous appelant quelque Puissance étrangère au Secours, la Pologne pourroit se trouver enfin si bien partagée, qu'il ne resteroit plus de vestige de ce Royaume que dans l'histoire générale du Monde.

La Diète confédérée qui subsiste actuellement en Pologne, se trouve sans exemple dans les Annales de ce Royaume, aussi bien quant à sa Durée, qu'à sa tranquillité et la Sageffe avec la quelle les ordres assemblés ont déjà discuté bien des matières les épineuses, aboli et cassé bien des abus, et cherché à profiter des circonstances favorables pour pour poser des fondemens solides à l'indépendance du Royaume, en secouant le joug trop longtems porté d'une influence étrangère.

Elle doit être convaincue, que c'est uniquement à la liberté *impolitique* de la noblesse à ce *Veto*, à l'esprit de Parti qui en a fait si fréquemment usage, que la Nation doit attribuer l'état d'oppression intérieure et extérieure sous laquelle elle a gémi pendant tout un siècle; que c'est aux mêmes causes qu'elle doit attribuer le manque de culture, d'industrie, de commerce, de revenus publics, et d'armée. — Sa foiblesse, et toutes les pertes que l'Etat a faites. La nation a dû s'apercevoir que les Interrègnes, les Confédérations si défolantes, les attentats qui ont accompagné les confédérations sous le regne présent, cette Anarchie qui déchire l'Etat, tous ces maux qui sont des effets des mêmes causes, tarissent les richesses nationales, dans leurs sources mêmes. Des mêmes causes vient la difficulté que la Pologne éprouve encore à l'heure qu'il est, de se détacher entièrement de fers qui la tenoient enchainée. Delà vient encore, que les citoyens sages, les Patriotes éclairés se trouvent dans la diète présente contrariés à chaque proposition, pour faire prendre à la Pologne une Constitution et une forme de Gouvernement conforme aux véritables intérêts de la patrie et aux vœux de la plus saine partie de la Nation, et qui seules puissent la mettre au rang des puissances les plus respectables.

Tout



Tout Polonois non prevenu et non aveuglé par des préjuges imbus dès sa Naissance, conviendra, que la liberté actuelle du Royaume ne sera que de courte durée, si le gouvernement reste tel que nous l'avons détaillé dans cette Esquisse. Le moment présent est critique, il peut devenir décisif pour rendre la Pologne indépendante, et pour prévenir une bonne fois les orages qui accompagnent toujours les confédérations armées pendant les Interrègnes.

Ce qui devrait donc dans le moment présent fixer toute l'attention de la Nation Polonoise, c'est: de ne jamais perdre de vue la seule Puissance dont de tout tems elle a eu le plus à se plaindre; ni cette autre, dont elle n'a qu'à se louer; cette puissance-là qui a dit à ses voisins: je suis votre amie, vous ne savez vous gouverner, je le veux bien vous donner une constitution qui vous rendra heureux, vous n'avez jamais voulu obéir à vos Rois, c'est pourquoi vous devez m'obéir, allons contracter une Alliance défensive contre tous mes ennemis présents et à venir; et cette Puissance-ci, qui a dit aux Polonois: je suis votre ami, je desire que vous soyez delivrés de toute oppression, que vous soyez libres dans vos arrangements intérieurs, que vous rendiez le

http://rDn.org.pl

Royau.

Royaume indépendant, je promets d'éloigner de vous toute influence étrangère, et de vous accorder tout l'appui nécessaire et l'assistance la plus efficace pour maintenir l'indépendance, la liberté, et la sûreté de la Pologne. Voilà donc ce qui doit servir de règle dans les travaux ultérieurs de la diète.

Mais comment pourra-t-elle parvenir à ce degré de puissance que sa situation comporte, et que tout bon et éclairé citoïen de la Pologne doit désirer, pour défendre sa Patrie contre toutes les entreprises de son ennemi, pour rendre le royaume indépendant et libre encore après toutes les pertes qu'il a essuyées!

La Pologne en trouvera les moyens en réfléchissant sur ceux qui ont servi aux autres Puissances pour devenir telles et pour pouvoir se maintenir comme telles. Ces woïens sont en premier lieu, *les Revenus de l'Etat*. Il faut avoir des revenus sûrs pour satisfaire les besoins de l'Etat. Il y a des Revenus qui se tirent de fonds appartenants à l'Etat, ou au souverain, il faut donc fixer *les biens de la Couronne, les domaines du Prince*. Plusieurs politiques ont soutenu, qu'il vaudroit mieux que l'Etat n'eut point de do-

maines: les raisons qu'ils allèguent paroissent bien sages: mais un Etat bien ordonné et forcé à se tenir toujours en état de défense, doit pouvoir compter sur des revenus sûrs. Il ne faut pas confondre les domaines avec les biens patrimoniaux, dont les revenus sont ce qu'on appelle la Cassette du Prince. — Une seconde classe de revenus sont les droits de Regale, par ou l'on entend un revenu tiré des fonds, qui appartiennent privativement au Souverain en tant que Souverain, ou en général à l'Etat, de ce nombre sont les péages de toute espece, la poste, les eaux et forêts, la Chasse, les mines et le sel, les monnoies etc. Le droit de péage ne fut dans son origine qu'une indemnisation des dépenses, que coutent l'entretien et la réparation des chemins, des chaussées, des Ponts etc. On lève cet impôt sur les voitures ou sur les marchandises, et on choisit pour le recevoir un lieu qui soit un passage commun. D'affermir les péages, cela est sujet à bien des abus.

Le droit des Postes est fondé sur le droit territorial. Ce revenu est d'autant plus considérable, que le commerce est plus étendu. — Le droit des eaux et des forêts est d'un très grand rapport. Quant aux eaux il consiste dans un droit de passage, dans

une imposition sur la levée des écluses et de ponts, sur les moulins, sur la pêche de rivière et de mer, etc. Le droit des forêts consiste dans la vente du bois, tant du bois de chauffage, que du bois de construction, et dans le revenu qu'on tire des chênes pour le gland. Les provinces situées le long de la Baltique font un commerce considérable des bois de charpente, c'est à dire des chênes et des sapins. Ces revenus du droit des bois ne sont à l'Etat, qu'autant qu'ils se tirent des forêts qui lui appartiennent. Les possesseurs des fonds de terre ont les mêmes droits dans les forets qui leur appartiennent, comme ils ont une partie du droit des eaux par rapport aux lacs ou aux rivières qui sont sur leur territoire. — La petite Chasse appartient de droit au possesseur du territoire; la grande à ceux à qui le Souverain ou l'Etat l'accorde: partout où elle n'a point été donnée le Prince la fait faire à son profit. — L'exploitation des mines est un droit réservé au Souverain: ordinairement il entre en marché avec des particuliers, à qui il est plus aisé de les faire valoir, et il tire le dixième du produit. Les mines sont un profit réel pour l'Etat: il gagne même lorsqu'on les exploite à perte, parce que cette perte n'en est une que pour l'Entrepreneur, et n'en est point pour l'Etat, et

que ce qui se gagne est un gain réel. Les salines sont d'un produit très considérable vu la grande consommation du sel. — Une troisième classe de revenus sont les contributions que les citoyens payent à l'Etat. Quelque fois c'est le fond qui paye, quelque fois c'est le Possesseur, ce qu'on appelle capitation, le monstre de la politique, quelque fois c'est le consommateur. — La contribution, tirée sur les biens des sujets, est devenue nécessaire par les dépenses énormes que les cours sont obligées de faire, par les guerres dont l'Europe a été affligée, par la nécessité d'entretenir des Troupes réglées etc. — Lorsque le fond paye, c'est ou à raison de sa valeur, ou à raison de ses produits qu'est réglée la contribution. — Les besoins de l'Etat ont fait naître des impositions de toute espèce. Les financiers n'ont été occupés que du soin d'en inventer de nouvelles : celles que paye le consommateur ont été les plus aisées à imaginer, et les plus faciles à lever. Lorsque ce sont les matières et les denrées sur lesquelles l'imposition est fixée, on appelle ce genre de Contribution *Accise*, ou *Excise*, droits de douane, droits d'entrée et de sortie, Aydes, droits de marque, etc. Lorsque c'est le bourgeois qui paye, on appelle cette imposition, taille. Lorsque c'est le marchand ou le détailléur, on l'appelle

pelle droit de vente. Une imposition sur les marchandises travaillées dans le païs ruine le commerce. — Enfin l'Etat a des revenus, qui se tirent en vertu de l'autorité que les Souverains exercent, ou comme seigneurs suzerains, de là le droit de vassé-lage; ou comme juges Souverains, delà ce qui se tire de l'administration de la justice et de la Police. Les vassaux possesseurs de fiefs payent à l'Etat des redevances. Les Vassaux qui meurent sans héritiers mâles laissent leur fief au Souverain, etc. La police donne des revenus par les confiscations, les privilèges, le papier timbré, les extraits baptistaires et mortuaires, les passe-ports, les lettres d'apprentissage et de maîtrise etc. — Lorsque les revenus ordinaires ne suffisent pas, on a recours à des subventions extraordinaires, ou à l'augmentation des impositions ordinaires, ou aux dons gratuits; quelque fois on emprunte, de là sont nées les dettes nationales: ces dettes de l'Etat ont donné lieu à plus d'impôts, que les besoins les plus pressans.

Le second moyen, ce sont les Armées. La Pologne a encore des vastes frontières à garder. En vain elle se vante d'une noblesse belliqueuse, qui peut monter à cheval en grand nombre. On a vu vingt mille Russe

di-

dispersés toute la noblesse polonoise. On a vu dans d'autres occasions cette armée nombreuse monter à cheval, s'assembler, se révolter, se donner quelques coups de sabre et se séparer tout de suite. Le courage individuel seul ne décide par dans les combats : c'est ce que les Turcs nous prouvent tous les jours ; il faut quelque chose de plus pour faire Campagne contre des Armées bien constituées. Et comment contenir des Troupes qui ne sont pas payées, qui n'ont point de discipline ? Une Armée bien entretenue, bien disciplinée, et proportionnée à l'étendue et aux richesses de l'Etat, ainsi qu'à sa population, est un grand avantage, même en tems de paix, où il est fort aisé d'employer utilement le Soldat. C'est d'une Armée pareille que la Pologne a besoin pour se faire respecter. De nos jours les Princes de l'Europe, mais surtout les Voisins de la Pologne, ont considérablement augmenté le nombre de leurs Troupes. Il faut donc que la Pologne y pense également. On a contesté l'utilité des forteresses, où se trouvent ordinairement les Arsénaux et les Magazins. Il paroît pourtant qu'elles sont tout à la fois des retraites pour une Armée battue, un appui pour une Armée qui entreprend, et un magasin général pour une Armée victorieuse. L'utilité des Corps de

Cadets a été reconnue de tout le monde. Cette école militaire est peut-être plus nécessaire encore en Pologne que par tout ailleurs, pour faire apprendre de bonne heure la discipline à la noblesse Polonoise. On peut se passer des maisons d'Invalides, puisque ceux ci se trouveront toujours mieux de pouvoir dépenser dans le lieu de leur naissance leurs pensions bien-méritées, et que l'Etat épargne par-là bien des fraix inutiles. L'augmentation de l'armée est encore nécessaire en Pologne, pour que l'Etat puisse faire trouver de l'emploi à ce grand nombre de Gentils-hommes qui désirent d'acquérir la gloire militaire. Les meilleures Troupes sont les Troupes nationales. Les Soldats ne doivent être pris que dans la classe des citoyens, dont les occupations ne sont pas de la plus indispensable nécessité. L'entretien d'une Armée coute prodigieusement: il n'en coute pas moins pour en lever une. L'Artillerie et les munitions de guerre emportent également des sommes considérables. De toutes les Puissances de l'Europe, celle à qui l'entretien de ses Troupes coûte le moins c'est la Russie, mais aussi fait-elle presque toutes ses guerres aux dépens des Pais où ses Troupes se trouvent: La Pologne l'a éprouvé plus d'une fois. — L'armée emportant peut-être plus de la moitié



tié des Revenus de l'Etat, la diète confédérée ne sauroit s'appliquer assez attentivement à faire entrer de l'argent dans le Trésor public pour soudoyer l'armée, à trouver les moyens d'entretenir les Subsidés, à les rendre Surs, pour pouvoir dans tous les tems satisfaire tous les besoins de l'Etat.

La Commission du Trésor, ainsi que celle de la Guerre, devant rendu compte à la diète seulement, cet arrangement apporte de la lenteur dans toutes les Opérations de ces Departemens. L'activité doit se perdre là où il n'y a point d'unité dans la direction. L'exemple de la Cour de Vienne dans la guerre de sept ans, nous a montré le peu d'avantage que l'Etat tire d'une Armée qui dépend uniquement du Conseil de guerre, que la Puissance Législative réside dans la Diète, de sorte qu'il ne puisse être porté une décision, à moins que le Senat n'approuve ce que la Chambre des Nonces auroit proposé, et que le Roi n'ait donné son approbation au Bill proposé par les deux Chambres; que les Ministres soient responsables mais que celui des Nonces qui oseroit les accuser, sans pouvoir prouver les chefs d'accusations, sans pouvoir prouver leur malversation, leur mauvaise volonté, que celui-là soit puni rigoureusement comme Ca-

l'omniateurs. Vouloir juger simplement d'après l'évènement, ce seroit admettre l'infalibilité que la Puissance exécutive reside entièrement dans la Personne du Roi. Que le Roi soit Maître du Trésor et de l'Armée. Que la Souveraineté soit héréditaire. C'est par tous ces moïens-là que la Pologne pourra espérer un jour de voir fleurir chez elle, Culture, Industrie, Commerce. Finances, Armée, ces ressorts de Puissance sont les bases de la grandeur, de l'Indépendance, de la Sureté de ses Voisins.

Si les Polonois ne s'apperçoivent point encore que, vû la Puissance préponderante de leurs Voisins, ils ne peuvent assurer la liberté et l'indépendance du Royaume, qu'en employant les moïens qu'on vient de lire; s'ils ne sont pas encore capables de se faire des idées justes de la liberté; s'ils ne sentent pas que, pour rendre leur Postérité réellement libre, ils doivent savoir Sacrifier de leur Liberté individuelle et outrée tout ce qui s'oppose à la Sureté du Royaume ainsi qu'à toute bonne Législation; si la Pologne ne fait pas, comme l'Angleterre ou la Suède, préférer un Roi héréditaire à un Roi électif; Si elle aime mieux d'être gouvernée par quelques centaines de Voix, que par

l'au-

l'autorité d'un seul Chef qui ne fauroit avoir d'autres intérêts que ceux de la Nation; Si elle ne s'applique point à mettre à profit l'occasion que lui a procuré une Puissance amie, pour se rendre libre par une Constitution diétée par une saine Politique: Si enfin la Pologne ne sent point encore la nécessité absolue d'adopter et de passer en Loi toutes ces maximes indiguées, elle n'a qu'à rester contente de son Sort; mais elle n'en est pas moins à plaindre: ce moment passé, elle n'en trouvera plus d'autre pour revenir sur ses Pas.

Toutes les vérités exposées jus'qu'ici, sont de nature à devoir convaincre chaque bon Citoyen Polonois. Ce n'est qu'en améliorant la forme du Gouvernement, qu'en reformant les abus, qu'en rendant le Royaume héréditaire, qu'en mettant entre les mains du Roi les moyens de consolider la Puissance du Royaume, que la Pologne peut mettre son ennemi naturel hors d'état de lui nuire. Mais les Polonois doivent être également persuadés, que s'ils veulent bien conserver leur forme de Gouvernement actuelle, ils ne sauroient manquer d'exposer leur Patrie à des Suites d'autant plus funestes, qu'en se privant des seuls moyens d'achever l'ouvrage de sa liberté, et d'intéresser les Cours  
qui

qui désirent de voir la Pologne indépendante, ce Royaume, restant isolé, ne sauroit éviter de se précipiter au devant de fers d'une Cour irritée parce que la Pologne avoit osé pendant un moment vouloir être libre.

Tel Polonois donc qui ne voudroit point consentir à la Cassation formelle du *Liberum Veto*, ne sauroit être regardé comme Ami de la Patrie; ce seroit un Egoïste d'autant plus dangereux, qu'il guette le moment de pouvoir faire usage de ce Privilège d'après le bon plaisir de telle Puissance étrangère dont il désire d'être corrompu. Tel Polonois encore, qui croiroit ne pouvoir renoncer au droit d'Élection après la mort de chaque Roi électif, sans faire tort à sa Postérité en la privant du droit d'élire le Roi, tel Pere seroit l'ennemi de ses Enfans censés libres, mais que cette liberté rend Esclaves; tels Citoïens seroient les ennemis de la Patrie, parce qu'ils auroient plus à coeur d'y conserver les désordres, la Confusion, l'Anarchie, que de coopérer à sa vraie liberté politique, à sa Sureté, à son Indépendance, tout véritable Patriote, n'ayant en vue que le bien commun, général et public, ne refusera donc point de contribuer, selon les facultés, aux moyens de satisfaire les besoins de l'Etat, et de poser ainsi les fondemens de

la

la félicité publique. Encore une fois, on ne sauroit disconvenir de la nécessité de tous ces Sacrifices, á moins d'être aveuglé par un esprit de Parti, et d'être vendu á l'ennemi de la Patrie.

Mais la Pologne revenue de ses erreurs, declarant sa couronne héréditaire, désirant d'établir un rapport juste et durable entre la Politique intérieure et extérieure, et de profiter des circonstances favorables á la Sureté des ses Arrangemens, n'auroit pas encore tout fait pour jouir de ces avantages, si elle ne déféroit la Couronne de ce Royaume á un Prince qui scut les faire valois. Elle doit s'appliquer á la faire accepter á un Prince qui eut déjà fourni des preuves de sa Science de Gouvernement, en faisant servir les ressources de son Etat perdues par les fautes et les erreurs des Gouvernemens antérieurs, á faire fleurir de nouveau la Culture de terres, á encourager l'Industrie et le Commerce, á fonder un trésor, á former une Armée, á relever le Crédit de son Pais; un Prince qui put enseigner la vertu, en la montrant dans lui-même, qui put persuader par son exemple cette frugalité, ces moeurs, cette fermeté, ce Patriotisme, qu'on ne sauroit obtenir par le Commandement, mais qui sont le Soutien le plus efficace des Etats;

un Prince qui se fut fait une Loi de ne distribuer les honneurs et les Dignités et Emplois qu'au merite; un Prince qui, plus jaloux du bonheur de ses Sujets que de sa gloire, aimat la Paix, mais qui n'en fut pas moins préparé à la Guerre; auquel on ne sauroit refuser de le nommer juste puisqu'il le merite; qui se trouvat en état d'entretenir le calme en dedans, et de contribuer à celui de dehors; un Prince qui par sa Sageffe, sa modération, sa fermeté se fut acquis l'estime des Puissances voisines de ses Etats; un Prince enfin, qui eut connoissance des moeurs, des usages, des préjugés même, de la Langue, des intérêts de la Pologne, et qui plein d'entrailles, accoutumeroit les Polonois à regarder leur Souverain comme leur Pere. Tel doit être le Roi qui put satisfaire les voeux des véritables Amis de la Patrie, et pour lequel l'obéissance ne s'çauroit rien couter à des Citoïens sensés, vertueux, et éclairés.

La Pologne ne scauroit faire briller sa Couronne qu'en la rendant égale en l'autorité celles des Puissances Voisines de ce Royaume, qu'en faisant passer dans les mains de Ses Rois tous ces ressorts de puissance qu'elle leur avoit otés, et qui dans les mains de la Noblesse n'avoient servi qu'à preparer

la decadence et la Sujction de cette Monarchie.

Puisse donc la Nation Polonoise et Lithuanienne, á présent qu'il en est tems encore, penser á profiter des circonstances favorables á leurs travaux sur la nouvelle forme de Gouvernement de ce Royaume, et sur la Succession éventuelle de cette Couronne!

La Prusse est unie á la Pologne par l'intérêt commun et permanent de se conserver l'une l'autre; bien plus fort que tous les traités pour la defense mutuelle. La Puissance de la Maison de Brandebourg, et l'indépendance du Royaume de Pologne, iront toujours d'un pas égal. La perte de l'une fera toujours préparé et entraînée par celle de l'autre. La Prusse fera toujours le plus fort rempart á la Pologne contre ceux qui voudroient aneanter son Indépendance. La Pologne ne voudra-t-elle donc pas profiter de la Puissance et de l'amitié de la Prusse pour achever la tâche commencée pour reparoître sur l'horizon politique, pour rendre son arrangement intérieur complet, pour entrer heureusement au Port désiré?

C'est sur le Principe de la Sureté reciproque que la Cour de Berlin a dirigé sa conduite vis á vis de la Pologne, depuis le commencement de la Diète jusqu'au jour d'aujourd'hui. Fidèle á ses engagements envers cet Etat comme envers tous les autres, le Roi de Prusse, Ami de la Pologne, aura toujours en horreur de profiter des disgraces de ce Royaume: il ne pourra donc jamais voir de mauvais oeil que la Pologne fasse accepter sa Couronne á l'Electeur de Saxe, le seul Prince capable, par toutes les qualités si connues de son esprit et de son coeur, et par sa Situation actuelle, de contribuer á rendre la Pologne indépendante.

S'il y a une Cour qui, ayant conservé son influence en Pologne, voudroit l'empêcher d'élargir de sa Constitution ce qui devoit faciliter sur les moïens d'affujétir ce Royaume, de le maintenir dans sa dépendance, c'est cette Cour qui doit être regardée comme l'ennemie jurée et naturelle de la Pologne. Elle n'a pas besoin de conquérir ce Royaume, elle le gouvernera toujours au gré de ses voeux, tant que dans l'esperance de pouvoir vendre des Voix á cette Puissance ennemie, soit pour l'Electión d'un Roi, ou pour rompre une Diète, ou pour s'opposer á telle bonne décision que ce fut, les Polonois croiront toujours encore leur Royaume libre et indépendant.

C'est



C'est en éloignant de la Pologne la Puissance qui jusqu'à l'époque présente l'avoit fascinée et tenue dans l'affujétissement le plus complet, que le Roi de Prusse use d'une Politique bien autrement sage et juste vis à vis de la Pologne. Bien loin de se mêler des affaires intérieures de ce Royaume, il lui a procuré au contraire toutes les facilités pour s'arranger, si cet Etat veut ou peut bien s'accorder avec lui même. Ce Monarque n'a rien oublié pour cultiver l'amitié de la Nation Polonoise. Il doit donc se promettre aussi, que par un juste retour de reconnoissance, la Pologne sera attentive à ne se laisser point entraîner à une démarche qui puisse porter atteinte à l'amitié et à l'alliance éternelle qui subsiste entre ces deux Royaumes. Il doit se flatter au contraire qu'elle n'en fera jamais qu'en faveur de son seul, véritable, et naturel Allié.

Le Roi connoît les machinations de ses ennemis, qui voudroient porter les Polonois à prendre parti contre lui: Il connoit la source de cette haine, et la Nation Polonoise ne devrait jamais l'oublier. La Russie, désirant de placer sur le Trône de Pologne un Prince qui lui fut dévoué, désirant de faire durer l'état d'inertie de la Pologne, ne sauroit pardonner au Roi de Prusse, que,

E

pour

pour faciliter aux Polonois le moïen de cas-  
 ser la forme de Gouvernement que la Russie  
 leur avoit donné, et par laquelle la Pologne  
 étoit devenue quasi un des grands Gouver-  
 nemens de cet immense Empire ; et que  
 pour rendre les Polonois libres de secouer  
 les fers de la Russie, le Roi avoit déclaré,  
 qu'il s'opposeroit à toute influence étrangè-  
 re en Pologne.

La Pologne voudra donc bien se rappel-  
 ler à cette occasion, que par le traité de Ve-  
 lau déjà — les traités de défense mutuelle  
 entre ces deux Païs ont existé de tout tems  
 — elle s'est engagée de ne permettre aucun  
 passage par son territoire aux ennemis de la  
 maison de Brandebourg, mais qu'elle est  
 même obligée de lui fournir du secours. El-  
 le sentira que, si elle veut profiter des avan-  
 tages stipulés dans ce traité en sa faveur, elle  
 doit aussi remplir exactement les engagements  
 qu'elle a pris de son côté. Il seroit incon-  
 cévable que la Pologne, étant le premier  
 objet pour lequel son généreux défenseur se  
 soit brouillé avec la Russie, put penser à  
 garder la neutralité dans le cas d'une guerre  
 entre la Prusse et la Russie. Chaque bon  
 Patriote Polonois conviendra aisément que,  
 vouloir se déclarer neutre dans le cas en  
 question, ce seroit vouloir favoriser les en-

nemis du Roi, ce feroit autant que de se déclarer soi-même l'ennemi du Roi. Le Souvenir du Passé devoit au contraire faire considérer de plus aux Polonois que, si jamais ils prenoient la funeste resolution de l'associer à ces ennemis de leur Patrie et de Prusse, ils se forgeroient eux-mêmes des nouvelles chaînes, en cas que le Roi dût avoir le dessous. — La Pologne ne devoit pas se croire déjà delivrée de celles qu'elle a portées jusqu'à présent, puisque la Russie réussit encore à l'heure qu'il est, à faire oublier à des Polonois, ainsi qu'on l'a déjà dit, les véritables intérêts de leur Patrie.

*Conclusion.* Il est à présumer que, pour reparer en quelque sorte les maux que la forme du Gouvernement de la Pologne, telle qu'on l'a trouvé crayonnée dans cette Esquisse, a causés à la Nation, celle ci, guidée par la saine raison et par la sagesse de ses Représentans, voudra enfin retourner à sa première Constitution; qu'elle ne voudra point négliger les bonnes auspices qui s'en présentent dans ce moment.

La diète est composée de citoïens vertueux et qui, remplis d'autant d'amour de la Patrie et de zèle pour le bien général que

leurs commettans, doivent être censés d'être plus éclairés qu'eux sur les véritables intérêts de leur commune Patrie, puisqu'ils se trouvent au centre des affaires.

Ces Patriotes sages connoissent les causes des disgrâces arrivées à ce Royaume; ils savent que, vouloir faire durer celles-là, seroit vouloir perpétuer celles-ci. Ils doivent sentir plus vivement que tous les autres l'état de foiblesse dans lequel la Pologne a dû souffrir qu'on lui attachait des fers.

La Connoissance qu'ils ont été à même d'acquérir des intérêts, des forces, des dispositions des Puissances voisines de la Pologne, peut et doit déterminer les démarches nécessaires pour rendre un nouveau éclat à la Couronne de ce Royaume, pour rendre celui-ci plus puissant et respectable, à fin de le préserver de nouvelles parties, de prévenir de nouvelles humiliations, de décider enfin du sort de la Pologne dans ce moment de Crise.

Tous les Ordres du Royaume doivent connoître les bases de la félicité publique, les fondemens de puissance de tout Etat. Ils ont appris depuis longtems, qu'cet Etat

plu-

plutôt Aristocratique que Monarchique n'a pu remplir ses chroniques que de recits de désordres, de confusion, de violences, d'oppressions, d'anarchie. Ils ont dû se convaincre par leur propre expérience, qu'un Etat pareil, entouré de Puissances dirigées par une seule Autorité, doit toujours être gouverné par celle d'entre elles qui en aura l'ambition.

Tous enfin seront obligés de convenir, que le seul moïen de faire reprendre à la Pologne le rang entre les Puissances indépendantes, dont elle a été forcée par des Polonois même de descendre, c'est de rendre à la Royauté toute l'autorité et les ressorts de puissance qui s'y trouvoient joints du tems de Boleslas I., de Casimirs le Grand, etc.; de rendre le Royaume héréditaire; de faire receptor la couronne au Prince que nous avons nommé et que, pour finir son éloge. nous n'avons par voulu achever de peindre; de la faire accepter à l'Electeur de Saxe. dont l'Electon tranquilliferoit les Puissances amies de la Pologne, vû les liaisons réciproques d'intérèt et d'amitié qui subsistent déjà entre ces Souverains.

Les Cours de l'Europe, gouvernées d'après les maximes d'une saine politique, doi-

vent

vent désirer de voir la Pologne établie en puissance intermédiaire entre toutes celles qui l'entourent. Ce Prince seul, tant capable d'établir ce juste Equilibre, peu satisfaisant les vœux de ces Cours naturellement intéressées à la Conservation de la Pologne.





XVIII-1-1567